© Drogues Info Service - 7 juillet 2025

Vos questions / nos réponses

Mon père est toximane

Par Profil supprimé Postée le 19/11/2018 14:40

> Bonjour,
> Mon père est âgé de 50 ans, héroinomane et cocainomane depuis plus de 30 ans, SDF, alcoolique;
> il a récemment voulu se piquer devant moi, sa fille. J'ai 20 ans et le vois très peu.
> Ma mère, durant sa jeunesse est tombé dans les mêmes travers que lui, pour comprendre. Depuis petite, elle m'a toujours tout expliqué en ce qui concerne cette addiction. J'ai d'ailleurs lu TOXIC le livre de Bernard Kouchner sur les toxicomanes
> Mais malgré tout ça je ne sais pas comment l'aider, il est à la rue, pas de médecin, , pas de sécu, juste la drogue.
> Cette épreuve m'a fait beaucoup de mal, et même à l'hôpital ils n'ont rien voulu faire, ils l'ont laisser repartir alors qu'il était proche de l'overdose. Cocaine, alccol, medicament.. mauvais mélange
> que puis-je faire

Mise en ligne le 21/11/2018

Bonjour,

Nous comprenons bien votre désarroi dans cette situation que nous devinons préoccupante et éprouvante. Malgré l'ouverture d'esprit dont vous semblez faire preuve, la volonté de comprendre la dépendance de votre père et son contexte de vie, votre non-jugement, il est très difficile d'aider une personne qui n'a pas conscience de la situation problématique dans laquelle elle est, de la nécessité pour elle d'être aidée ou qui ne dispose pas des ressources physiques et psychiques pour mettre un terme à ses consommations. Il est également possible que vous ne puissiez l'aider au-delà de ce que vous faites déjà (lien ci-dessous).

Toutefois, il reste le mieux placé pour répondre à votre interrogation de ce que vous pouvez faire. En effet, c'est en fonction de ses fragilités, de ses besoins au regard de sa vie, de son état moral, qu'il saura vous dire ses attentes.

A vous d'évaluer ensuite vos capacités à répondre à ses attentes tout en restant vigilante afin de ne pas vous laisser envahir par une situation que vous ne pouvez maîtriser.

Afin d'être aidée et soutenue dans cette réflexion et de ne pas rester seule dans la situation, il est important de savoir qu'il est possible de se rapprocher d'une consultation d'aide à l'entourage proposée dans un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA). Ce sont des consultations individuelles, confidentielles et gratuites ; il en existe dans tous les départements, nous vous joignons un lien ci-dessous.

Pour répondre à la question de l'hôpital, contraindre une personne dans un contexte d'addiction n'est pas possible, il est essentiel que l'usager soit volontaire et engagé dans la démarche de soins ; ceci peut expliquer les raisons qui ont conduit l'hôpital à ne pas maintenir votre père dans ses services.

Si vous souhaitez évoquer la situation sous forme d'échanges, vous pouvez également nous contacter de façon anonyme et gratuite 7 jours sur 7 au 0 800 23 13 13 de 8h à 2h ou par chat de 14h à minuit.

Bien cordialement

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA - Site Hevea

6-8, rue Saint-Fiacre
Centre Hospitalier de Meaux
77108 MEAUX

Tél : 01 64 35 35 82
Site web : www.ch-meaux.fr
Accueil du public : Lundi-mercredi-jeudi-vendredi : 9h-12h30 et de 14h-16h30 - Mardi : 10h30-12h30 et de 16h-20h
Consultat° jeunes consommateurs : Consultations jeunes jusqu'à 25 ans et consultations parents, sur rendez-vous
Substitution : Délivrance de traitement de substitution aux opiacés aux heures d'ouvertures du Csapa. Consultation de tabacologie au sein de l'hôpital.

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Comment aider un proche